



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0398

LOCAUX 130 RUE DE VARSOVIE

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET
REVOCABLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION LES AMIS DE
TOURCOING ET DU CARILLON**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI AR2023_076 du 23 novembre 2023 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Les Amis de Tourcoing et du Carillon qui a souhaité bénéficier d'un espace pour le stockage de ses brouettes, « emblème » de la Ville de Tourcoing ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : D'accorder, par avenant, à l'Association Les Amis de Tourcoing et du Carillon un espace supplémentaire d'une superficie de 11 m², sis 130 rue de Varsovie.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra être dénoncée par l'association Les Amis de Tourcoing et du Carillon sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 2 : Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **26 DEC. 2023**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint
Délégué aux Affaires Juridiques



Accusé réception en Préfecture le : **26 DEC. 2023**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **26 DEC. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_398 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 26/12/2023
Objet : Avenant convention de mise à disposition -130 rue de Varsovie - Amis du Carillon

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 26/12/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0398 - Avenant convention de mise _ disposition - 130 rue de Varsovie - Amis du Carillon.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231226-DAJI_D2023_398-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/12/2023

